



*Date de dépôt : 7 février 2023*

## **Rapport**

**de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Esther Schaufelberger, Pierre Eckert, Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, Boris Calame, David Martin, Adrienne Sordet, Grégoire Carasso, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Badia Luthi, Ruth Bänziger, Jean Rossiaud, Didier Bonny, Nicolas Clémence, Amanda Gavilanes, Alessandra Oriolo, Jean-Charles Lathion, Jocelyne Haller, Salika Wenger, Rémy Pagani, Yves de Matteis, Caroline Marti, Nicole Valiquer Grecuccio : Emplois verts : Donnons-nous les moyens pour des reconversions professionnelles et des formations afin d'assurer la transition écologique**

*Rapport de majorité de Serge Hiltpold (page 4)*

*Rapport de première minorité de Pierre Eckert (page 10)*

*Rapport de seconde minorité de Amanda Gavilanes (page 14)*

## **Proposition de motion (2731-A)**

### **Emplois verts : Donnons-nous les moyens pour des reconversions professionnelles et des formations afin d'assurer la transition écologique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la déclaration du Conseil d'Etat, le 4 décembre 2019, de l'urgence climatique et l'objectif de réduire de 60% les émissions de carbone en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- le besoin de main-d'œuvre qualifiée pour la mise en œuvre des mesures issues du plan climat cantonal, du plan directeur de l'énergie et de la stratégie biodiversité 2030 ;
- la nécessaire adaptation d'une large partie du tissu socio-économique pour atteindre les objectifs climatiques cantonaux ;
- l'opportunité, pour le canton de Genève, de jouer pleinement son rôle d'anticipation et d'accompagnement de ses entreprises, ses salarié.e.s et ses associations professionnelles dans le processus de transition ;
- le droit à la formation et à la formation continue garantie par la constitution genevoise (art. 24) ;
- la loi sur la formation continue des adultes (LFCA) du 18 mai 2000, notamment son article 2, alinéa 2 qui stipule que la formation continue « tient compte de la volonté de mieux développer les activités économiques, sociales, culturelles et environnementales de la cité, dans le cadre du développement durable » et son article 8 (Budget extraordinaire en cas de chômage élevé) ;
- les possibilités offertes par l'adoption de la loi 12445 le 28 février 2020 ;
- la loi sur la formation professionnelle (LFP) du 15 juin 2017, notamment les articles 74-82 portant sur le conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), qui a comme attribution – *inter alia* – « d'analyser l'évolution économique, technique et sociale sous l'angle de l'orientation, de la formation professionnelle ainsi que de la formation continue des adultes » (art. 76, al. 1, let. d) et qui dans ces priorités 2018-2023 a inscrit la création d'un « observatoire formation » permettant d'anticiper les besoins et l'évolution des métiers ;
- les travaux initiés par la Confédération dans le domaine de la formation et de la requalification professionnelle en matière de « cleantech » ;

- le rapport du Conseil d'Etat « étude détaillée du chômage à Genève » du 4 novembre 2020 (M 2332-B) ;
- la création de la *task force* dédiée à l'employabilité (cf. point presse du Conseil d'Etat du 11 novembre 2020),

invite le Conseil d'Etat

- à identifier, dans une étude prospective, le potentiel de création d'emplois nécessaire pour assurer la transition écologique et la réalisation des objectifs climatiques cantonaux ainsi que les besoins en formation et requalification pour y répondre ;
- à mettre sur pied des mesures pour renforcer l'offre et l'accès à des formations initiales et continues, ainsi que des programmes de reconversion et de requalification, permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de la transition écologique, sur la base de l'étude susmentionnée, et en concertation avec les organisations du monde du travail, de la recherche et de la formation ;
- à inclure dans cette étude l'identification du potentiel en stage formatrice en emplois verts à l'échelle de l'Etat de Genève (petit et grand Etat) ;
- à attribuer les ressources financières nécessaires à la mise en place d'un tel programme.

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Serge Hiltbold

La commission de l'économie s'est réunie à plusieurs reprises entre juin et décembre 2022 pour étudier cette proposition de motion en parallèle d'autres textes sur des thématiques similaires, notamment la M 2711.

Les procès-verbaux de séance ont été tenus avec exactitude par M<sup>me</sup> Mathilde Parisi, que je remercie au nom de la commission.

#### 1. Présentation de la motion

M. Eckert relève que cette motion a d'abord été renvoyée à la commission de l'enseignement, et est à présent revenue dans la commission de l'économie, pour la traiter avec les autres sujets du même thème. Il évoque notamment un contexte lourd d'évolution des emplois, avec la numérisation et l'automatisation et la situation en lien avec le COVID-19, qui peuvent avoir des répercussions à long terme sur le marché de l'emploi. Il illustre notamment la situation de l'aéroport, en soulignant qu'il n'est pas certain que le trafic reprenne comme en 2019. D'autres secteurs, tels que le tourisme ou l'événementiel, ont fait face à des difficultés et ne reprendront probablement pas leurs activités sur le même modèle.

Il relève que plusieurs secteurs comportent des emplois vacants et qu'une orientation politique doit être réalisée, à travers ce que le Conseil d'Etat appelle la **transition énergétique**. On pourrait laisser le marché se réorienter, comme cela a déjà été fait dans d'autres secteurs, toutefois, cela ne se fait pas sans complications. Il pense que le marché devrait être accompagné par l'Etat, notamment en termes de formation continue et de formation initiale vers des métiers impliqués dans la transition climatique et énergétique. Il souligne que ce texte est axé sur la transition écologique, toutefois un effort devrait être fait dans le domaine des **soins à la personne**. Dans ce domaine, de nombreux emplois sont importés, et il est important qu'ils soient créés à Genève. Il relève que le Conseil fédéral a notamment donné des directions, avec la réalisation de diverses études sur les formations à privilégier pour aller dans la direction de la transition, classifiées de 1 à 10. Ce type de formations initiales et continues pourrait être favorisé et il paraît important d'apporter une impulsion cantonale, afin d'éviter un chômage systémique dans un certain nombre de domaines. Il faut se donner les moyens de la transition, en créant notamment des emplois locaux, par exemple dans le domaine du photovoltaïque.

Concernant les invites, M. Eckert relève que la première est relativement simple et représente certainement ce qui se fait dans la task force employabilité. Le but est d'identifier dans une étude prospective le potentiel nécessaire pour assurer la transition écologique. Il relève que la motion s'inscrit largement dans les discussions que la commission a déjà eues. Ensuite, il souligne qu'il est bien de mettre en place des études orientant vers des formations utiles à la transition, en concertation avec les organisations du monde du travail, de la recherche et de la formation. Les deux dernières invites vont davantage dans le détail et peuvent être reformulées en fonction des travaux de la commission de l'économie.

## 2. Audition du DEE

M<sup>me</sup> Fischer indique que la M 2731 relève également du domaine de la formation et de la reconversion professionnelle et aborde les enjeux de fond. Elle évoque notamment la disponibilité et les compétences pour mettre en œuvre des programmes, qui sont des politiques publiques adoptées par l'Etat. Les différents plans nécessitent des moyens pour être concrètement mis en œuvre en tant que politique publique de l'Etat et sont dans des domaines comportant des besoins de formation et de recrutement. Il faut des compétences pour mettre en œuvre ces plans et elles ne sont pas forcément réunies au niveau des besoins des entreprises. Elle relève qu'il ne s'agit pas toujours de créer de nouveaux emplois, et que des professions peuvent également évoluer, en fonction de nouveaux besoins et de nouvelles pratiques. Dans ce cas, on parle d'emplois verts et d'emplois verdissants. Les emplois verdissants sont des emplois existants, qui se transforment en fonction de nouvelles stratégies, notamment en matière énergétique et environnementale. Elle souligne que la task force employabilité a identifié le besoin de s'appuyer sur les plans cantonaux. Le DEE, conjointement avec les autres départements concernés, réfléchit à un contreprojet à l'initiative 1000 emplois, sur laquelle elle aura l'occasion de revenir. Les divers angles d'approche permettent d'arriver à l'idée qu'il faut travailler sur la base des plans existants et validés par le parlement.

M<sup>me</sup> Fischer évoque la pénurie de personnel qualifié dans un certain nombre de secteurs, qui est connue et va en s'aggravant. Il faut se poser la question des motifs de cette pénurie, ainsi que de l'attractivité de ces emplois. Il y a une question d'attrait de certains secteurs, qui ont une image peu valorisée malgré des potentiels de développement importants. On trouve également une question de démographie, qui accroît les difficultés de recrutement de certains secteurs. Concernant les nouvelles professions, il faut travailler à améliorer les plans adoptés, pour les mettre en œuvre, améliorer

l'attractivité d'un certain nombre de secteurs de l'économie, et répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, sous l'angle de la formation initiale et de la formation des adultes. Elle relève que la question de la formation ne pourra pas être réglée autour des bassins de recrutement des années à venir, avec un grand rapport, car la situation évolue en permanence dans tous les secteurs. Il faut plutôt trouver une manière agile de travailler, et dessiner une politique publique de l'employabilité, qui s'appuie sur les plans existants et réunit toutes les parties prenantes. Il est important de mettre en place une coordination des différents acteurs, ce qui est également un des objectifs des propositions de la task force employabilité, qui seront prochainement présentés.

### 3. Audition du DIP

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle en introduction une particularité de la formation professionnelle en Suisse, c'est-à-dire le fait que les autorités politiques ne détiennent pas le pouvoir. La formation professionnelle s'organise avec les partenaires, notamment les associations professionnelles (ORTRA). Ce sont ces associations qui identifient les besoins dans les différents domaines et qui imposent leurs visions. Dans une économie libérale, et dans un système organisé pour la formation professionnelle, **l'Etat ne va pas créer de formation hors de ce contexte.**

Pour mémoire, au moment de la crise COVID, en décembre 2020, le Conseil d'Etat a proposé de mettre en place une task force employabilité, avec l'entier des partenaires. Cette task force est une première à l'Etat dans le domaine de la formation professionnelle. L'ensemble des départements concernés sont présents et il y a également des représentants des milieux professionnels et de la CGAS. Elle est composée d'un groupe de travail à court terme, qui travaille sur l'immédiat de la crise et la réinsertion des personnes. La FFPC, qui a fait l'objet d'un changement de financement, a accepté de soutenir de manière importante la réinsertion d'un certain nombre de personnes. Un autre groupe à moyen-long terme, présidé par M. Miserez, a pour objectif d'anticiper les besoins de l'économie de demain, en matière d'emplois verts. L'objectif est notamment d'identifier si cela correspond aux formations données actuellement et s'il est nécessaire de rajouter des formations continues. Elle évoque un projet-pilote de formation de chauffagistes, en lien avec l'OCEN. Un troisième groupe de travail transversal, piloté par le DEE et l'OCE, traite des dispositifs en matière de financement de l'employabilité. Le Conseil d'Etat a pris cette question en main très tôt. La motion va dans le sens des actions déjà réalisées, avec les limites du rôle de l'Etat dans ce domaine.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta précise finalement qu'en 2022, le SEFRI a adopté 25 professions, révisées ou nouvellement créées, notamment dans l'idée de développer de nouveaux emplois. Une nouvelle ordonnance fédérale porte notamment sur la profession de la thermique du bâtiment, afin de répondre à un besoin.

#### 4. Audition de l'UAPG

M<sup>me</sup> Ruegsegger relève que l'UAPG est intéressée par la thématique de l'employabilité, car elle a été initiatrice de cette task force employabilité, par le biais de son ancien président, M. Favre. Ainsi, l'UAPG n'a aucun problème avec l'anticipation des changements structurels sur le marché du travail, car c'est justement le but de la task force employabilité. Elle précise qu'une cartographie des financements a été réalisée. Au niveau des formations, l'ensemble des différentes thématiques sont, en Suisse, gérées par la Confédération, les cantons et les ORTRA. Elles définissent le besoin de formation, en fonction des besoins du marché du travail. Concernant les changements en cours dans le domaine de l'environnement, elle précise que de nombreuses formations voient actuellement le jour (protection de la nature et du paysage, protection de l'environnement, construction durable, recyclage et gestion des déchets, etc.). Récemment, l'association suisse des professionnels de l'énergie solaire « Swiss Solar » a lancé un CFC et une AFP en installateur solaire, pour l'année 2024-2025.

Elle ajoute que la mise en place de formations demande du temps. Le système fonctionne bien, car il permet de s'adapter aux besoins, et de mettre en place des formations efficaces. **Il intègre également les nouveaux éléments qui apparaissent dans les formations, en intégrant les besoins du marché.**

De manière plus précise, M<sup>me</sup> Ruegsegger souligne que la motion parle d'un développement des professions conduit par l'Etat. Toutefois, selon l'UAPG, ce développement irait à l'encontre de ce système, qui a du succès. Elle pense qu'il faut continuer à être en phase avec les besoins du marché. Elle relève que la proposition de différentes formations dans le domaine de la formation énergétique ne rencontre pas toujours du succès. Récemment, dans un article du Temps, le directeur de la formation de la Fédération vaudoise des entrepreneurs relevait qu'il y avait un manque de candidats, et non pas un manque de places d'apprentissage pour ces formations.

Elle aborde la question des stages auprès du petit et du grand Etat mentionnés par la M 2731. L'UAPG n'a pas vraiment compris de quoi s'agissait et ne peut donc pas se prononcer à ce sujet. L'UAPG a travaillé sur

la question des stages et rappelle, en tant que partenaire social, que les stages sont soumis à des critères précis à Genève, en raison du salaire minimum, et il convient donc de respecter les critères. Elle relève que la majorité des emplois à Genève sont offerts par le secteur privé. A ce titre, l'Etat joue un rôle subsidiaire dans les stages, qui doivent être offerts plutôt dans l'économie privée, en collaboration avec ce dernier. **Ainsi, le privé doit agir d'abord.**

Concernant les ressources financières, M<sup>me</sup> Ruegsegger relève qu'il n'y a pas de problème de financement a priori à Genève, car il y a entre 150 et 200 millions à disposition, pour permettre la reconversion. La motion 2731 ne paraît donc pas forcément pertinente à l'UAPG.

## 5. Audition de la CGAS

M. De Filippo relève que les invites parlent de transition écologique et que la CGAS s'est déjà prononcée sur un certain nombre de points.

Concernant la première invite, à savoir : « à identifier, dans une étude prospective, le potentiel de création d'emplois nécessaire pour assurer la transition écologique et la réalisation des objectifs climatiques cantonaux ainsi que les besoins en formation et requalification pour y répondre ; », il relève que des travaux sont en cours (plan climat cantonal, plan cantonal de l'énergie, etc.). Il estime que ces plans devraient être traduits en termes d'emplois, avec des emplois relevant à la fois du service public et du secteur privé. Pour la question des énergies renouvelables, une partie de la tâche sera le travail du secteur privé. Cela représente un nombre d'emplois non négligeable dans ces secteurs. Il faut former les salariés de ces secteurs aux nouvelles technologies, pour éviter de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère et recourir plutôt à des entreprises locales. Pour ce faire, il faut donc favoriser l'accès à la formation professionnelle en emploi.

Il souligne qu'il y a des obstacles lorsqu'on est en emploi. En effet, en ce qui concerne la formation continue, un salarié y a droit pour autant que son employeur le veuille et qu'il en ait les moyens. La formation est un investissement pour une entreprise et la personne qui se forme n'est pas productive pendant le temps de la formation. Même s'il existe un dispositif de la FFPC, la formation continue est insuffisamment développée selon la CGAS. Elle mériterait de l'être davantage et d'être assortie de nouveaux droits à la formation professionnelle pour les salariés. Il souligne qu'une grande majorité des entreprises sont parfaitement conscientes de la nécessité de former leur personnel. Toutefois, on peut avoir une conscience théorique, sans avoir un intérêt direct à le faire. Or, tout le monde aurait à gagner d'un dispositif sur le canton de Genève pour former de manière continue un nombre plus important

de personnes qu'actuellement. En ce qui concerne la reconversion professionnelle au sein d'une entreprise, il souligne que rares sont les entreprises qui acceptent de financer le salaire de formation d'un employé qui va ensuite aller travailler ailleurs. Force est de constater que pour pallier ces problématiques, il y a la nécessité de rendre effectifs les principes existants, mais également de mettre en place des formes de compensation pour les employeurs. D'un point de vue systémique, il y aurait un intérêt à améliorer de manière substantielle la situation, en améliorant notamment le cadre légal actuel.

## 6. Discussions et vote

Comme cela est mentionné en introduction, cette motion a été étudiée en parallèle de la M 2711 et de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet du rôle et du fonctionnement de la task force employabilité. De grandes attentes et des résultats positifs pour certains, mais mitigés, voire décevants, pour les groupes minoritaires.

Pour les groupes majoritaires, il est important de souligner qu'au niveau des formations, l'ensemble des différentes thématiques sont gérées par la Confédération, les cantons et les ORTRA. Elles définissent le besoin de formation, **en fonction des besoins du marché du travail**. Les associations professionnelles et les entreprises n'ont donc pas attendu ce texte pour s'orienter vers des secteurs porteurs.

De plus, le projet de loi de financement de perception des cotisations de la FFPC apporte des moyens supplémentaires pour muscler la formation continue. Révision soutenue et votée à l'unanimité de notre parlement.

La présidente met aux voix l'entrée en matière de la M 2731 :

Oui :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	–

**L'entrée en matière de la M 2731 est refusée.**

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ces explications, la majorité de la commission vous invite à refuser l'entrée en matière sur cette motion 2731 et recommande la catégorie II.

*Date de dépôt : 9 janvier 2023*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### Rapport de Pierre Eckert

Dans un contexte global marqué par les pandémies, l'effondrement de la biodiversité, le réchauffement climatique et la numérisation, des métiers disparaissent, d'autres se créent ou se transforment, modifiant durablement et rapidement le marché de l'emploi. Nécessité ou choix politique, la mission de l'Etat consiste aussi à accompagner ces changements, voire à donner des impulsions dans le sens **d'une économie décarbonée**. Telle est l'ambition de cette motion, que nous vous invitons à soutenir.

Loin d'une lubie utopiste, le concept d'emploi vert, issu de la prise de conscience environnementale, est défini par l'Organisation internationale du travail (OIT) de la façon suivante : « Les emplois sont considérés comme verts lorsqu'ils aident à réduire l'impact négatif sur l'environnement et qu'ils débouchent à terme sur des entreprises et des économies durables d'un point de vue environnemental, économique et social. » Les emplois verts permettent de « limiter les émissions de gaz à effet de serre, minimiser les déchets et la pollution, protéger et restaurer les écosystèmes, contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique, améliorer une utilisation efficiente de l'énergie et de matières premières ».

Bien au-delà des épiceries participatives souvent citées en exemple de façon réductrice par la majorité, la définition de l'OIT englobe de nombreuses activités dans l'industrie et l'agriculture comme dans les services.

### Pertes d'emplois

Selon une étude de McKinsey, entre 1 et 1,2 million d'emplois pourraient disparaître en Suisse à cause de la numérisation. Ces jobs seront remplacés par des algorithmes, des applications ou des robots. Les secteurs qui seront les plus affectés sont ceux de la grande distribution, de l'industrie manufacturière, de la finance, par exemple.

Le remplacement du travail humain par des machines n'est pas nouveau, relativise McKinsey, mais désormais, ce processus va se dérouler **de manière deux fois plus rapide**. D'autre part, de nombreux emplois devraient aussi être

créés en parallèle. Ainsi, environ 400 000 jobs liés directement à la technologie elle-même – que ce soit via des logiciels ou du hardware – et pour la mise en place de solutions de numérisation devraient apparaître. Cependant, non seulement ces nouveaux emplois sont moins nombreux que les emplois perdus, mais ils demandent des qualifications bien supérieures.

D'autres secteurs, notamment ceux liés à des activités fortement carbonées comme le trafic aérien, pourraient également subir d'importants contrecoups en matière d'emplois, non seulement du fait d'une prise de conscience de la nocivité de ces activités pour la planète, mais aussi à cause de la forte augmentation du prix des carburants et des combustibles.

### **Pénurie de main-d'œuvre et transition énergétique**

D'une ampleur inédite en Suisse, la pénurie de main-d'œuvre touche toute l'économie. Ce manque est constaté depuis longtemps dans les entreprises cherchant des profils hautement qualifiés. Depuis la reprise de l'après-COVID, le problème a gagné tous les secteurs, tous les profils et tous les niveaux de qualification<sup>1</sup>.

A Genève, cette pénurie est particulièrement problématique dans le secteur de la construction (gros œuvre, second œuvre et technique du bâtiment). A tel point que le manque de personnel qualifié pourrait freiner notablement la transition énergétique. En effet, l'étanchéité, l'isolation, les installations thermiques de sources renouvelables et les panneaux photovoltaïques (entre autres) sont indispensables à la poursuite des objectifs du canton de Genève et de la Confédération en matière de politique énergétique et climatique.

Or la transition énergétique requiert des professionnels aux compétences techniques spécifiques. Ingénieurs, projeteurs, installateurs et monteurs devront développer de nouvelles connaissances et de nouveaux savoir-faire pour répondre à la question énergétique.

Comme le souligne le plan directeur de l'énergie 2020-2030 : « Pour réussir sa transition énergétique, Genève a besoin de professionnels compétents et motivés. [...] Ces nouveaux métiers, qui fourniront les emplois de demain, impliquent de repenser profondément l'offre de formation, initiale comme continue, de l'apprentissage jusqu'aux hautes écoles. Ce chantier est prioritaire si l'on veut doter ces professionnels de l'énergie et du bâtiment des compétences requises et favoriser l'émergence de green jobs pourvus par des talents locaux. »

---

<sup>1</sup> Ce paragraphe est partiellement inspiré d'une contribution de M<sup>me</sup> Véronique Kämpfen à l'AGEFI de décembre 2022.

Afin de promouvoir les métiers verts à leur juste valeur, il s'agira d'une part d'informer les jeunes sur ces activités porteuses d'emploi et les carrières attractives qu'elles peuvent offrir, y compris l'entrepreneuriat, et d'autre part de soutenir la formation continue et la reconversion professionnelle. Certaines entreprises proposent à leur personnel des perfectionnements professionnels, mais c'est loin d'être le cas de l'ensemble d'entre elles.

Par ailleurs, la pénurie de personnel dans les domaines concernés conduit à **une immigration professionnelle depuis l'UE** (notamment issue de France et d'Allemagne) comparativement supérieure aux autres domaines d'activité. Celles et ceux qui critiquent en permanence la libre circulation des personnes feraient bien de soutenir ce type de motion qui permettra non seulement de relocaliser les emplois, mais surtout d'offrir des débouchés intéressants aux personnes formées dans le canton.

### Quelles solutions ?

Les activités générées par la transition écologique sont créatrices d'emplois. Globalement, la réduction des places de travail dans des secteurs néfastes pour le climat et la biodiversité pourrait être largement compensée par les nouveaux emplois verts. Pour encourager et faciliter ces transferts, il sera nécessaire de soutenir ce processus et d'anticiper les besoins futurs.

Lors des travaux de la commission, il a été remarqué que les objectifs de la motion allaient dans le même sens que la task force employabilité mise en place par le Conseil d'Etat en 2020 lors du premier épisode COVID. Dans le contexte actuel de la crise énergétique et climatique, elle reste pertinente, ce qui justifie d'inscrire l'action du Conseil d'Etat dans la durée afin de pouvoir suivre un baromètre de l'emploi vert.

Plus fondamentalement, faut-il laisser le marché réguler l'évolution des métiers et de l'emploi ? Ou alors, une impulsion de l'Etat est-elle nécessaire pour valoriser les métiers verts ?

Ne pas intervenir signifierait en fait entretenir une chaîne de valeur pilotée par les coûts. Les prix de l'énergie augmentent, ce qui induit une nécessaire rénovation énergétique des bâtiments et des installations thermiques renouvelables. Pour réaliser ces travaux, on cherche à engager du personnel répondant à ces nouvelles qualifications ou on reconvertit le personnel existant. Les partenaires sociaux et/ou l'Etat organisent les formations nécessaires.

Or cette vision pragmatique à court terme ne permet ni d'anticiper les besoins réels émergeant de l'urgence climatique ni de faire face à l'évolution massive du marché de l'emploi décrite plus haut. Il est donc important que l'Etat et les partenaires sociaux participent pleinement à ces changements

sociétaux tant au niveau de la promotion des métiers verts, de la formation et de la requalification professionnelle, ainsi que du soutien aux entreprises actives dans la transition énergétique et écologique. Insistons encore sur le fait que les deux visions ne s'opposent pas mais doivent rester complémentaires.

Enfin, nous proposons **un amendement à la troisième invite** de la motion qui permet de compléter utilement le thème de la formation :

- à inclure dans cette étude l'identification du potentiel de stages formateurs dans les métiers verts, à l'échelle de l'Etat de Genève, des communes et des établissements publics ;

Responsable de la promotion économique du canton, le département de l'économie et de l'emploi se doit de prospecter des activités d'avenir utile à l'intérêt général, d'en fixer les objectifs et de donner les impulsions nécessaires à leur réalisation. Il s'agit là d'un rôle essentiel de l'Etat et, en ce sens, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir cette proposition de motion.

*Date de dépôt : 14 février 2023*

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### **Rapport de Amanda Gavilanes**

Lors de ses travaux, la majorité de la commission de l'économie, après de nombreuses auditions, a décidé de ne pas soutenir la motion « Emplois verts : Donnons-nous les moyens pour des reconversions professionnelles et des formations afin d'assurer la transition écologique ». Elle a en effet considéré que l'Etat, notamment à travers sa Task Force employabilité, s'impliquait déjà suffisamment dans la formation et la reconversion professionnelle et qu'il n'était dès lors pas nécessaire de donner une impulsion politique supplémentaire en faveur d'emplois permettant de garantir la transition écologique. Le propos de cette motion était ainsi, de facto, dépassé.

Or il est important que l'Etat puisse garantir des postes qui s'inscrivent dans la transition écologique, en particulier dans une période où l'on essaie de mettre en place des politiques publiques responsables, soucieuses de l'environnement.

En 2019, le canton de Genève a déclaré l'urgence climatique. Il s'est ainsi fixé comme objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En l'état actuel des choses, cet objectif semble irréalisable. Les efforts nécessaires sont sans cesse minimisés, voire empêchés, par les lobbys des énergies fossiles ainsi que par une droite conservatrice qui n'a pas l'air de prendre la mesure du drame planétaire qui est en train de se jouer sous nos yeux.

Cette motion propose de trouver des solutions concrètes afin de garantir que la transition énergétique se fera dans de bonnes conditions. Les changements du marché du travail préfigurent également de la nécessité d'entreprendre toutes les démarches possibles pour s'assurer que des emplois soient créés au niveau local. Que ceux-ci soient principalement orientés vers les domaines liés à la transition écologique est une évidence. En effet, la Suisse souffre d'un manque de personnel qualifié en la matière. Une étude de 2020 a montré que les emplois liés à la transition énergétique ont augmenté plus que les autres emplois. Cela a induit une augmentation du recrutement à l'étranger, notamment au sein de l'Union européenne. L'étude conclut qu'il est indispensable d'accroître les efforts en matière de « formation et de requalification pour que la demande de travailleurs qualifiés dans l'économie

circulaire, durable et basée sur les énergies renouvelables puisse être satisfaite ».

C'est pourquoi nous vous invitons à accepter cette motion, afin d'envoyer un message politique fort au Conseil d'Etat. Celui-ci doit avoir une vision à long terme de l'employabilité dans notre canton. Et celle-ci doit s'inscrire dans un contexte inéluctable et indispensable de transition énergétique.